



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4300

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Projet Guillotière - Secteur Mazagran/Deperet - Travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Buna

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Hugué, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 18 novembre 2013****Délibération n° 2013-4300**

commission principale : urbanisme
commune (s) : Lyon 7°
objet : <b>Projet Guillotière - Secteur Mazagran/Deperet - Travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme</b>
service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1° - Contexte**

Le secteur Mazagran-Depéret est localisé dans le 7° arrondissement de Lyon, au sud de la Grande rue de la Guillotière.

Au cours des dernières années, la Communauté urbaine de Lyon s'est portée acquéreur d'un certain nombre de parcelles et d'immeubles situés dans ce secteur. Certains immeubles ont été démolis pour être aménagés, notamment, en parcs de stationnement provisoires. Ces propriétés représentent un fort potentiel pour la recomposition du quartier et offrent des possibilités de création d'espaces publics végétalisés au cœur d'un quartier très dense.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- participer à la requalification du secteur Guillotière,
- améliorer le cadre de vie des habitants en proposant de nouveaux espaces publics,
- répondre aux différents usages du quartier.

Le projet d'aménagement du secteur Mazagran-Depéret repose sur une intervention en plusieurs phases avec la livraison, dans un premier temps, d'un espace public de proximité sur le secteur Mazagran. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, plusieurs autorisations de programme ont d'ores et déjà été délibérées par le Conseil communautaire pour la réalisation des acquisitions foncières, des premières démolitions et des études de maîtrise d'œuvre.

**2° - Projet**

Le projet d'aménagement de l'espace public Mazagran est délimité par les rues Robert Cluzan, Sébastien Gryphe, Jangot et Montesquieu, soit une surface d'environ 5 000 mètres carrés.

Il répond à plusieurs objectifs :

- **mettre en valeur les qualités du patrimoine végétal et bâti** de l'espace Mazagran : actuellement support de plusieurs pratiques de jardinage, l'espace Mazagran accueille déjà un jardin. Le projet d'aménagement du futur espace public s'appuiera sur les espaces verts existants et les murs pignons des bâtiments conservés afin de les mettre en valeur,

- **développer les différents usages de la place** : le projet d'aménagement de proximité devra permettre de répondre au mieux aux différents usages existants (jardinage, jeux, sport, manifestation festive, etc.) tout en permettant de favoriser la création de nouveaux usages innovants susceptibles de répondre au mieux aux besoins identifiés par les habitants dans le cadre de la concertation,

- **redonner une place prédominante aux piétons et modes doux** : en assurant une qualité des cheminements est/ouest et nord/sud,

- **favoriser les pratiques sociales innovantes** : en créant des espaces de rencontre évolutifs, supports des rencontres et manifestations, festives et culturelles notamment, développées sur le quartier.

Cette opération d'aménagement d'espace public a fait l'objet d'une concertation qui a donné lieu à une forte mobilisation des habitants et usagers du quartier. Le programme d'aménagement a été élaboré avec les différentes parties prenantes du quartier. De fait, il repose sur une prise en compte des usages existants et sur le souhait des habitants de développer de nouveaux usages et de nouvelles pratiques sociales.

Le projet s'articule autour des principes suivants :

- l'actuel îlot d'Amaranthes (œuvre d'art temporaire conçue par Emmanuel Louisgrand en 2004, transformée en jardin partagée en 2008) est conservé. Ses usages sont maintenus. Les travaux prévoient la réhabilitation complète de la structure métallique ainsi que la création d'un accès (rampe) pour les personnes à mobilité réduite,

- des cheminements piétons, modes doux et personnes à mobilité réduite seront aménagés,

- une grande aire de jeux pour enfants sera créée le long de la rue Robert Cluzan (partie sud), en complément des jardins partagés,

- la trame actuelle des arbres est conservée, mais certains robiniers sont supprimés (état de santé non compatible avec la pérennité du projet d'espace public). Un espace de détente ("place de village"), propice à la conservation de la terrasse de la brasserie du quartier, est ainsi créé permettant une co-visibilité sur les aires de jeux pour enfants. Cet espace pourra servir de support aux différents événements organisés sur le quartier,

- les pignons des bâtiments présents, révélés lors des démolitions, seront réinterprétés avec des structures permettant d'accueillir des dispositifs techniques, d'éclairage notamment ainsi que de la végétation.

### Coûts prévisionnels

L'individualisation complémentaire d'autorisation de programme sollicitée concerne le financement des travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu nécessaires à la réalisation de l'espace Mazagran estimés à 800 000 €, y compris les coûts de gardiennage et de sécurisation.

Le montant total du projet d'aménagement est ainsi porté à 6 057 840 €.

La convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) relative à la réalisation, par la Communauté urbaine, de l'aménagement de l'espace Mazagran à Lyon 7°, avec la Ville de Lyon a été approuvée par délibération n° 2011-2550 du Conseil du 17 octobre 2011. Le montant prévisionnel de la participation de la Ville a été estimé à 956 800 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux de démolition et de désamiantage des bâtiments 11, rue Jangot et 52, rue Montesquieu à Lyon 7° dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace Mazagran.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2014 sur l'opération n° 0P06O2152.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 057 840 € TTC en dépenses et à 956 800 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.**